

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DESAYES, Laëtitia GUILLAUME, Jean Dominique PESCHE, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

Absents : Magali MARION (pouvoir à Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX), Nicolas DEFRANCE (pouvoir à Michel POLAUD).

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26/05/2025 est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

Le Maire rappelle à l'Assemblée les dégâts occasionnés par les fortes pluies orageuses de la nuit du 27 au 28 janvier 2025 route du Vieux Saint-Ondras et Chemin de la Source. Il informe qu'une subvention a été sollicitée en urgence (délai très court) et qu'une délibération est nécessaire pour compléter le dossier.

Le montant des travaux s'élève à 126 500 euros.

Le dossier **RTM** est jugé incomplet par le sous-préfet. Il convient de le compléter.

Le 7 juillet à 17 heures 30, le sous-préfet viendra visiter la commune et s'entretenir avec M. le Maire et les conseillers municipaux. .

1.1- Demande de subvention à l'État au titre de la DETR pour les dégâts d'orage (délibération)

L'État peut subventionner à hauteur de 20 % voire un peu plus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE du montant de réparations des dégâts occasionnés par les fortes pluies orageuses de la nuit du 27 au 28 janvier pour un montant de 126 500 € HT.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2025 pour réparations de dégâts consécutifs à des éléments naturels.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à cet effet et à encaisser la recette.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstentions : 0

1.2- Demande de subvention au département pour les dégâts d'orage (délibération)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE du montant de réparations des dégâts occasionnés par les fortes pluies orageuses de la nuit du 27 au 28 janvier pour un montant de 126 500 € HT.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour réparations de dégâts consécutifs à des éléments naturels.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à cet effet et à encaisser la recette.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstentions : 0

2- URBANISME

2.1- OAP

La proposition du groupe AMG correspond à un prix d'achat de 32 euros le mètre carré sans commercialisation des constructions.

PLM Foncière fait une offre à 25 euros le mètre carré, gère la totalité de la construction ainsi que la commercialisation.

La dernière offre consiste à construire davantage de maisons (16) et moins de logements collectifs (14).

Le 17 juin, M. AZZOPARDI est venu présenter son projet devant la commission d'urbanisme et Mme HEUSTACHE-MARMOUX.

Il n'estime pas possible d'augmenter le prix d'achat car il y a deux réserves :

- l'état des sols pour les fondations reste incertain ;
- l'état actuel du marché de l'immobilier laisse une incertitude sur la rapidité de la commercialisation.

La commune pourra choisir le géotechnicien.

Lors de la réunion publique, le choix entre les deux promoteurs était de 50/50. Il est décidé d'attendre le résultat de l'étude des sols (septembre) pour organiser une nouvelle réunion de présentation.

Elle sera l'occasion de faire le point sur le comptage de véhicules Route du Vieux Saint-Ondras et d'évoquer le projet de piste cyclable entre Vals de Virieu et Les Abrets en Dauphiné.

Le Maire demande si le dossier est suffisamment abouti ; il rappelle qu'une partie du terrain appartient encore à M. Genin ; la commune a environ 2/3 de la surface. Il faudra voir avec le notaire pour un acte de vente à clause suspensive

Le Maire sollicite les élus afin que chacun donne son avis sur le choix du promoteur. Tous sont favorables à l'intervention de PLM Foncière (Ce projet va permettre de dynamiser la commune, il est cohérent, tout est pris en charge, expérience des partenaires, présentation et projet sérieux, il conviendra de préciser ce qu'est un logement social lors de la réunion publique).

EPORA

Le Maire va rencontrer prochainement M. FLOQUET chargé des études et des appels à projets. Comme la convention a été signée, le groupement d'étude a pris connaissance de l'ordre de mission et prépare son devis et sa note méthodologique pour cadrer la mission.

3- PERSONNEL

3.1 Protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au CDG38 - délibération

Le Maire informe le Conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

La convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents doit être renouvelée ; le contrat s'achève le 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère (CDG38) pour agir au nom et pour le compte de la commune dans le cadre de la passation, la gestion et le suivi du contrat groupes suivant : contrat groupe « Complémentaire Santé » (dont la mutuelle MNT actuellement en vigueur au sein de la commune) ;

AUTORISE le Maire à signer les conventions en résultant et tout document utile s'y rapportant. n.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstentions : 0

3.2 Création d'un poste adjoint administratif (délibération)

Le Maire explique que le poste de secrétaire de mairie est vacant depuis le 1^{er} janvier 2025. Considérant la nécessité de créer un poste pour occuper les fonctions de secrétaire générale à compter du 07 juillet 2025 suite à un placement en disposition de disponibilité pour une longue durée de l'agent titulaire, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif

DÉCIDE de modifier en conséquence le tableau des effectifs

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstentions : 0

3.3 RIFSEEP

Les informations disponibles ne permettent pas délibérer. La délibération sera portée à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du mois de juillet.

4- INTERCOMMUNALITE

4.1 Convention VDD/Croix Rouge et Intermarché

En cas de situation de crise (catastrophe naturelle, crise sanitaire, incident majeur....) la CCVDD souhaite établir un partenariat avec Intermarché et la Croix Rouge afin de garantir un accès facilité à certains articles de première nécessité. Le stock est géré par la Croix Rouge et, en signant la convention, la commune est prioritaire.

Les conseillers donnent leur accord.

4.2 GFU

Le Maire rappelle que M. BEJAOUI est revenu présenter le projet et donner des explications

Il y a de réelles économies à réaliser en adhérant au GFU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE d'adhérer au Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) des Vals Du Dauphiné, selon les conditions prévues dans la convention de mutualisation.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette participation.

DIT que la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné pour suite à donner.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstentions : 0

4.3 Schéma directeur Vélo des VDD

La CCVDD souhaiterait mettre en place une piste cyclable pour relier Val de Virieu aux Abrets en Dauphiné.

Plusieurs itinéraires sont envisagés mais les frais sont importants.

Sur les trois solutions proposées, le Maire a demandé un chiffrage pour l'itinéraire le plus court concernant la RD.

Une estimation du coût pour la portion sur la route départementale sera donnée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

5 - DIVERS

Jardin du souvenir

Les couvercles des cavurnes seront posés le 19 juin ; un complément de graviers sera apporté au premier site.

Pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir, il convient de choisir une référence. Une plaque en laiton gravé pourrait être une solution.

Livres mariage à recommander

Il reste encore 4 exemplaires ; une commande n'est pas utile pour l'instant.

EDF

Opti Services d'EDF a fait une proposition pour le SIVU. La puissance actuelle est de 90 kWa ce qui est beaucoup trop. Opti Services fait une proposition à laquelle il est seulement possible de répondre par oui ou non. Les consommations retenues sont très basses. Il est essentiel de connaître la surfacturation ou de prévoir une marge suffisante. En suivant les préconisations d'Opti Services, l'économie pourrait s'élever à 1 000 euros à l'année.

Ambroisie

Rendez-vous le samedi 19 juillet à 8 heures pour l'arrachage de l'ambroisie. Il est possible de prévoir le jeudi ou le vendredi pour d'autres personnes... Il faudrait que les volontaires s'inscrivent ou signalent leur présence.

Contrôle incendie commission de sécurité

La commission de sécurité demande qu'il y ait un plan déporté, amovible.

L'ancien vestiaire abrite des produits d'entretien. Une porte coupe-feu est obligatoire.

Le nettoyage de la hotte de la cuisine est obligatoire.

L'agent technique doit tester l'alarme incendie et le noter sur les registres.

SIVU Sportif

Le FC2D manque de vestiaires pour les équipes féminines. Il souhaite savoir si la commune est toujours en possession du préfabriqué de l'école ; dans quel état est-il ? Si l'urbanisme valide son utilisation par le FC2D, la commune va-t-elle vendre, prêter, louer ?

Les membres du conseil s'accordent pour dire qu'il faut vérifier l'état général puis vendre le préfabriqué.

- **Astreintes à la salle des fêtes**

29 juin : location Baudier : Michel POLAUD

05 juillet : location Cars (cure) : Michel CLEYET-MERLE

1 et 2 août : location Delmas : Yannick ANSEL

09 août : location Aldebert : Michel CLEYET-MERLE

23 et 24 août : location Louvier : Yannick ANSEL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 15 juillet à 20 h 30

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Michel CLEYET-MERLE	Maire	
Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX	Secrétaire de séance	